

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,
que Allah honore et élève davantage en degrés
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle*

Khoutbah n°849

Le vendredi 1^{er} janvier 2016, correspondant au 21 *rabi^{ou} l-awwal* 1437 de l'Hégire.

Se fier à Allah et mettre en garde contre la divination et la voyance

Mes frères de foi.

La louange est à *Allah*. Nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions. Nous demandons que *Allah* nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que *Allah* guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, qu'Il est le dieu unique, qu'Il n'a pas d'associé ni de semblable ni de ressemblant, qu'Il n'a pas de comment, ni de forme, ni d'image, ni d'organe, qu'Il a créé les endroits et n'en a pas besoin, qu'Il existe de toute éternité sans endroit et qu'Il a créé le Trône en tant que manifestation de Sa toute-puissance et ne l'a pas pris comme endroit pour Lui-même. Que mon Seigneur soit glorifié et exempté de toute imperfection car Il est Celui Qui n'a pas d'associé dans la divinité et Qui contraint Ses créatures à ce qu'Il veut.

Et je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre éminent, notre guide, la cause de notre joie, *Mouhammad*, est Son esclave et Son Messenger, celui qu'Il a élu et qu'Il agréé le plus. Ô *Allah* honore et élève davantage en degré notre Maître *Mouhammad*, d'une élévation par laquelle nous espérons que nos affaires nous soient réglées et nos tourments dissipés et que nous soyons protégés du mal de nos ennemis ; et préserve sa communauté, ainsi que ses compagnons bons et purs, sa famille et tous ceux qui l'ont suivi de ce que le Messenger craint pour sa communauté, d'une ample préservation.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, *Al-[^]Aliyy*, *Al-Qadir*, Lui Qui dit dans la révélation explicite :

﴿اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ﴾

[sourat At-Taghaboun / 13] (*Allahou la 'ilaha 'il-la houwa wa^ala l-Lahi falyatawakkali l-mou'minoun*) ce qui signifie : « **Allah, il n'est de dieu que Lui, que les croyants se fient totalement à Allah.** »

Mes frères de foi, parmi les devoirs du cœur, il y a se fier à *Allah* (*at-tawakkoulou ^ala l-Lah*). Il est donc un devoir pour l'esclave que de se fier à *Allah* car Il est le Créateur de toute chose, que ce soit de ce qui est profitable ou de ce qui est nuisible. Tout ce qui entre en existence, c'est *Allah* qui en est le Créateur. Nul ne crée la nuisance et nul ne crée le profit si ce n'est *Allah*.

Lorsque l'esclave a fermement cela dans son cœur et que son cœur est résigné à cela, alors il se fie totalement à *Allah*, pour sa subsistance et la préservation contre les choses nuisibles. Se fier à *Allah*, c'est avoir la confiance du cœur en *Allah*.

Al-Jounayd Al-Baghdadiyy a dit que *Allah* l'a agréé : « *Le tawwakoul, c'est de ne se fier véritablement à nul autre que Allah.* »

Celui qui se fie à *Allah* évitera d'avoir recours à ce que *Allah* a interdit, que ce soit la sorcellerie ou la consultation des voyants et des devins.

Notre bien aimé *Mouhammad*, que *Allah* l'honore et l'élève davantage en degré a dit :

((مَنْ أَتَى كَاهِنًا أَوْ عَرَّافًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أَنْزَلَ عَلَى مُحَمَّدٍ))

[rapporté par *Al-Hakim*] (*man 'ata kahinan 'aw ^arrafan fasaddaqahou bima yaqoul faqad kafara bima 'ounzila ^ala Mouhammad*) ce qui signifie : « **Celui qui va consulter un devin ou un voyant en croyant à ce qu'il dit, certes, il aura mécréu en ce qui a été révélé à Mouhammad.** »

Un devin (*kahin*), c'est quelqu'un qui annonce des choses qui pourraient se produire dans le futur, comme ceux qui ont des complices parmi les *jinn* qui leur ramènent des informations. Il se base sur leurs informations puis annonce aux gens que telle ou telle chose va se produire. Quant au voyant, c'est quelqu'un qui parle de choses qui ont déjà eu lieu dans le passé, par exemple ce qui a été volé et ce qui est de cet ordre. Celui qui va consulter un voyant ou un devin en ayant pour croyance qu'il a connaissance des choses cachées (*ghayb*), il aura mécréu en *Allah* et en Son messager car nul autre que *Allah* ne sait les choses cachées (*ghayb*). En effet, *Allah ta^ala* dit :

﴿قُلْ لَا يَعْلَمُ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ﴾

[sourat An-Naml / 65] (*qoul la ya^lamou man fi s-samawati wal-'ardi l-ghayba 'il-la l-Lah*) ce qui signifie : « **Dis : Nul dans les cieux et dans la terre ne sait les choses cachées (*ghayb*). Seul Allah sait le *ghayb*.** »

Celui qui est visé par le *hadith* n'est pas celui qui croit qu'il se peut que leurs propos coïncident avec la réalité tout comme il se peut que cela ne coïncide pas. Une telle personne reste musulmane et ne devient pas mécréante mais elle aura désobéi en les interrogeant.

Que l'on sache également qu'il y a parmi les *jinn* ceux qui espionnent les anges en essayant d'écouter ce que les anges chargés de faire descendre la pluie se disent entre eux. Alors que les anges sont dans les nuages, les *jinn* montent à un endroit proche de ces nuages pour entendre ce qu'ils se disent entre eux au sujet de ce qui va se produire cette année-là sur terre comme événements, que telle personne va mourir ou que telle autre va naître, que telle personne va

avoir le pouvoir ou que telle autre va être démise de ses fonctions et ce qui est de cet ordre parmi les choses que *Allah* a accordé aux anges de savoir. En effet, *Allah* accorde aux anges, aux prophètes et aux saints la connaissance de certaines choses cachées mais Il ne leur fait pas connaître toutes les choses cachées. Après avoir espionné les anges, ces *jinn* descendent sur terre et vont transmettre ces informations à leur complice parmi les humains.

Prenez garde aussi à ceux qui prétendent faire revenir des âmes alors qu'en réalité, ils ne font qu'amener des *jinn*. L'âme des pieux n'aime pas revenir dans le bas-monde même s'il devait posséder tout le bas-monde et ce qu'il contient. Quant aux âmes des mécréants, elles sont sous l'emprise des anges du châtement. Aucun de ces charlatans ne peut ramener l'âme d'un mécréant et l'enlever des anges du châtement. Ceux qui viennent en réalité dans les assemblées de ces charlatans, ce sont les *jinn* qui connaissaient l'état de la personne avec laquelle ils ont vécu. C'est soit son *qarin*, soit un autre *jinn* qui connaît sa vie ; il ment et lui dit : « *je suis l'âme de Untel !* » que Dieu nous en préserve !

Quant à celui qui répète une '*ayah* un certain nombre de fois dans un objectif louable, il n'est pas concerné par ce que nous venons de citer. Il se peut que les anges de la miséricorde viennent en soutien par les bénédictions de la récitation de cette '*ayah*. Toutefois, celui dont l'objectif est de gagner le bas-monde, les anges de la miséricorde ne viennent pas le soutenir.

La plupart de ceux qui se disent *rouhaniyy* - c'est-à-dire qui prétendent avoir des anges avec eux - sont des gens qui font intervenir des *jinn* mais ils ne le disent pas aux gens pour garder leur considération. En effet, lorsqu'ils leur disent : « *nous sommes des rouhaniyy* », les gens viennent les consulter.

Au début, les *jinn* montrent parfois qu'ils appliquent la religion puis ils introduisent des choses contraires à la religion. Notre *Chaykh*, que *Allah* l'a agréé, a parlé d'un homme qui était dans leur région et disait : « je suis un *rouhaniyy* » c'est-à-dire « j'ai des anges avec moi » ; les gens venaient lui demander son aide pour soigner un malade ou autre. Il venait après le coucher du soleil puis les gens entraient auprès de lui. Ensuite, il éteignait les lumières et les gens ressentaient alors des mouvements et entendaient une présence qui passait le *salam* à l'assistance mais au lieu de dire : « nous sommes des *jinn* ! », ils disaient plutôt : « nous sommes des *rouhaniyy* ! » Puis il disait : « ce malade est atteint de telle chose et son remède est telle chose. » Une fois, lorsque ces *jinn* sont venus, l'un d'eux a dit : « certains pensent du mal de nous et disent que nous sommes des *jinn* mais nous ne sommes pas des *jinn*, nous sommes des anges, nous n'avons ni père ni mère. » Mais *Allah ta'ala* a dévoilé ce *jinn* car lui-même a avoué en disant : « j'ordonne à mon fils *Maymoun* de faire telle chose. » *Allah* l'a dévoilé car il est bien connu que les anges ne se reproduisent pas et ne sont ni mâles ne femelles. Leurs corps sont créés à partir de lumière, ils ne mangent pas, ne boivent pas, ne se reproduisent pas et ne désobéissent pas à *Allah* en tout ce qu'Il leur ordonne de faire et font ce qu'Il leur ordonne d'accomplir.

Mes frères de foi, le *Chaykh* *Abdou l-Wahhab Ach-Cha'raniyy*, que *Allah* l'a agréé, a dit dans son livre *Lata'ifou l-Minani wal-'Akhlaq* en rapportant de *Ibnou 'Arabiyy* : « *Celui qui veut ne pas s'égarer, qu'il ne lâche pas la balance de la Loi de sa main ne fût-ce le temps d'un clin d'œil, mais qu'il la garde avec lui nuit et jour, lors de chaque parole, chaque acte et chaque croyance.* »

Chaque fois mon frère que tu viens pour faire la prière ici, rejoins les assemblées de science de la religion que nous donnons, cela renforcera en toi la balance de la religion. Celui qui apprend

la Loi agréée par *Allah* distinguera entre ce qui est beau et ce qui est laid, entre ce qui est bon et ce qui est mauvais.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	06 95 66 27 69
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	138, rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 95 71 69
	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	04 66 64 51 84
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93